

MÉLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi 9 Juin 1848.

No. 78.

MGR LUQUET.

Mgr. Luquet, évêque d'Hésébon, envoyé extraordinaire du Saint-Siège et délégué apostolique en Suisse, a adressé au directeur de Berno, au sujet des affaires religieuses de la République helvétique, une communication importante que nous publions dans ce journal.

Cette communication, que nous reproduisons à titre de document, est un exposé de principes qui peuvent être vrais dans leur généralité, mais qui n'en paraissent pas moins nouveaux à plusieurs points de vue de ce langage. Ce qui est plus nouveau selon nous, c'est leur application pratique, laquelle en effet nous semble se concilier plus difficilement avec les règles tracées jusqu'ici par le Saint-Siège et suivies par ses représentants dans des circonstances analogues. Mais nous savons la large part de sacrifices que l'Église est toujours prête à s'imposer, quand il s'agit de concilier les partis qui divisent une nation, et de sauver les intérêts impérieux de la foi au prix de quelques intérêts temporels, même les plus légitimes. Nous désirons seulement que les bases de ces concessions, sans exemple peut-être dans l'histoire ecclésiastique, montrent au gouvernement suisse jusqu'à quelles extrêmes l'esprit de paix et le désir d'une conciliation définitive ont conduit le délégué du Saint-Siège.

Quand nous disons qu'on ne trouverait peut-être pas dans l'histoire un exemple de concessions pareilles, érigées en principe, nous n'oublions pas celles qui ont été faites en France depuis soixante ans, à deux époques mémorables et dans des conjonctures non moins difficiles que celles où s'est trouvé placé le négociateur du Saint-Siège en Suisse. Le célèbre rapport adressé à Louis XVI à la veille de la convocation des États-généraux, et l'exposé des motifs des fameuses ordonnances de 1825, étaient conçus dans le même esprit de libéralisme conciliateur que le manifeste de Mgr Luquet. Puisse-t-il couronner sa difficile mission d'un plus heureux résultat ! Malheureusement les mesures déjà prises par le gouvernement suisse ne peuvent guère nous donner cet espoir.

Très-honorés messieurs, Avant d'entamer les graves questions qui nous occupent bientôt, j'ai besoin de vous exposer quelques principes d'après lesquels j'ai résolu de régler ma conduite dans tous nos rapports à l'avenir. Ces principes, je crois, sont aussi ceux que vous désirez vous-mêmes suivre dans cette grave circonstance.

Nous voulons en ce moment poser les bases d'un arrangement stable entre le clergé catholique et les gouvernements de la Confédération. Nous devons par conséquent, et j'y suis complètement disposé de ma part, faire abstraction d'abord des idées de détail, des préoccupations personnelles, des rivalités hostiles qui pourraient apporter d'insurmontables obstacles à la pacification religieuse que nous désirons tous.

Nous montrerons ainsi par nos actes que nous comprenons la grandeur de l'œuvre tentée par nous en faveur de votre glorieuse patrie et de notre sainte religion. Jetant un voile sur les divisions et sur les douleurs du passé, nous tâcherons donc de tirer parti du présent, de manière à le diriger convenablement vers l'avenir, vers le grand avenir religieux et social dont chaque jour nous révèle de plus en plus clairement les destinées.

Le clergé catholique, messieurs, l'auguste Pontife que je représente, viennent aujourd'hui, par mon organe, vous proposer de marcher d'un commun accord dans cette voie de progrès que l'Église a si souvent offerte dans le cours des siècles aux nations éclairées et civilisées sous ses auspices. Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions dès les premiers âges du christianisme, des enfants de lumière, comme le dit l'Apôtre. Nous sommes donc loin d'en craindre l'éclat ; l'erreur seule recherche en enfance les ténèbres, la lumière est la fille de la vérité. Nous ne craignons qu'une chose pour les peuples, les fausses lueurs qui égarent, les lumières trompeuses qui mènent à l'abîme.

Si donc parfois, et principalement dans les temps modernes, l'Église eût à lutter contre certains mouvements intellectuels qui entraînaient les peuples, on le doit à des causes pénibles, qui, nous l'espérons, deviendront désormais de plus en plus rares et qui finiront, Dieu le veuille ! par complètement disparaître.

Ces causes, en effet, sont venues de malentendus bien souvent, de passions, de violences et d'obstinations particulières qui d'un seul bond entraînaient les esprits au-delà des justes bornes. Elles venaient surtout d'intérêts divers, d'intérêts trop souvent humains, si l'on veut, mais que les uns défendaient comme un droit, que d'autres attaquaient comme une usurpation abusive. En un mot, c'était une société ancienne qui s'élevait pour faire place à celle qui se constitue définitivement aujourd'hui.

Or, messieurs, vous le savez, cette société antique de nos pères avait beaucoup donné à l'Église, parce qu'elle lui devait beaucoup ; fut-il s'étonner qu'à chaque pas fait en avant, au delà du passé, l'Église, successivement dépourvue des avantages accessoires qu'elle possédait, ait dû s'efforcer de les retrouver ? Non, sans doute ; ces avantages étaient pour elle le fruit de la reconnaissance des peuples, et la possession séculaire dont elle jouissait les lui rendait doublement précieux et sacrés.

Aujourd'hui, au contraire, tout le passé social est à peu près détruit ; il le sera complètement, ce semble, avant peu de temps. Toujours constante avec elle-même dans ce qu'elle a d'essentiel en soi, l'Église acceptera la transformation sociale du temps. Je ne dis pas assez, non-seulement elle l'acceptera, mais, fidèle à sa mission de progrès dans la vie du peuple, elle sera toujours prête à la secourir dans les voies de la justice et de la vérité qui lui appartiennent.

Soyez-en bien convaincus, messieurs, certaine comme elle l'est de la perpétuité de ses destinées, l'Église ne rattache exclusivement ses espérances à aucune institution humaine. Elle a long-temps accepté avec reconnaissance les bienfaits des puissants de la terre ; elle le fait encore là où cet

appui passager lui reste. Elle ne refusera pas d'avantage, quand le moment en sera venu, à reconnaître le grand principe de séparation, complète entre elle et les États. Elle n'hésitera pas, si les circonstances l'y portent, à inscrire elle-même sur sa bannière, cette expression éminente et suprême de tolérance et de liberté. Elle l'a fait depuis long-temps dans la jeune Amérique ; elle le fera peut-être demain à vos frontières, chez l'un ou l'autre de ces peuples qui s'agitent glorieusement pour conquérir leur indépendance, ou pour reconstruire sur de nouvelles bases l'ordre ébranlé.

Pour ce qui regarde en particulier ces questions dont nous devons nous occuper ensemble dans ce moment, vous verrez que l'Église saura comprendre les nécessités des temps où nous sommes ; qu'en se prêtant aux exigences de conciliation qui dépendent de ses appréciations, elle vous apportera de précieux éléments de paix et de concorde pour ce beau pays, pour cet excellent peuple. Pardonnez-moi donc, messieurs, de vous avoir aussi longuement exposé ces considérations préliminaires. J'en avais besoin pour vous faire bien comprendre le fond de ma pensée. Je m'adressais à des esprits éclairés, à des esprits habitués aux considérations les plus élevées de la philosophie ; je devais donc leur exposer, à son véritable point de vue, la manière dont je crois devoir envisager l'ensemble des questions religieuses qui s'agitent dans le monde, et en particulier dans la confédération. Nous marchons vers l'avenir, les derniers débris du passé s'écroulent, les jours de la réconciliation s'approchent. Ne voyons pas seulement dans l'Église les hommes et les choses du passé, mais les hommes et les choses de l'avenir.

Préparons à cette Église, dont le concours est si nécessaire au bonheur des peuples, ce que vous ne refusez à personne, une libre place au soleil ; et soyez assurés que nous pacifierons les esprits et les cœurs. Soyez assurés que l'Église, loin de vous entraver, vous aidera puissamment à procurer le bien-être et la gloire de la généreuse nation dont la Providence nous confie les destinées.

Les principaux points sur lesquels on pourrait, ce me semble, établir les bases d'un arrangement général entre le Saint-Siège et la Confédération pourraient être les suivants :

1° Solution définitive des difficultés relatives aux couvents, solution où l'on aurait égard aux nécessités des temps et aux circonstances particulières de chaque canton.

2° Rectifications dans les circonscriptions de juridiction épiscopale, là où le besoin particulier des populations semble l'exiger.

3° Examiner s'il n'y aurait pas lieu à modifier le mode de nomination des évêques et autres dignitaires ou bénéficiaires ecclésiastiques, de manière à ce que le clergé inférieur y eût quelque part, en même temps que l'on conserverait au Saint-Siège et aux gouvernements le moyen d'écartier les indignes, et les hommes incapables d'entretenir la bonne harmonie entre l'Église et l'État.

4° Règlement à faire au sujet des immunités des biens et de la dotation du clergé, dans les cantons où des difficultés se sont élevées à cet égard.

5° Maintien ou fondation d'établissements d'éducation pour former, parmi les nationaux, un clergé catholique moral et instruit.

6° Modifications à introduire dans la discipline en usage, relativement aux mariages mixtes, aux fêtes d'obligation, etc.

Si, comme je l'espère, ces différents points parviennent à se régler à l'amiable entre les deux autorités, spirituelle et temporelle, la paix religieuse se trouvera établie sur les bases les plus fortes et les plus honorables dans toute la Confédération.

Dans l'espérance de voir bientôt ce projet réalisé par nos communs efforts, je vous prie, Messieurs, d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F. J. O. LUQUET, évêque d'Hésébon, envoyé extraordinaire du Saint-Siège, délégué apostolique.

Berno, le 9 avril 1848.

AFFAIRES DE ROME.

Rome, 2 mai 1848.

Je vous écris, le cœur navré, au milieu d'angoisses poignantes. Un orage, qui dure encore, gronde depuis trois jours autour de l'immortel Pontife, vers lequel n'étaient montés depuis deux ans que les bénédictions de la reconnaissance et des acclamations d'amour. On nous pousse par le crime à des folies qui elles-mêmes, si on ne s'arrête pas, vont nous précipiter dans un abîme d'incalculables malheurs. Il n'est pas un cœur qui ne se révolte au nom de l'étranger ; pas un cœur dont le sang ne bouillonne et ne soit prêt à couler pour la noble et sainte cause de l'indépendance italienne. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réunir en faisceau les forces éparses de l'Italie, et l'on débute dans ce grand œuvre de l'affranchissement et de l'unité, par un acte insensé qui briserait le seul lien de ce puissant faisceau, si ce lien sacré pouvait être rompu. On a cru que pour donner à la guerre de l'indépendance un élan capable d'en activer l'ardeur et d'en précipiter le glorieux dénouement, la voix de Pie IX était seule assez puissante ; et l'on commence par envahir à cette haute puissance morale ce qui constitue sa véritable force, la spontanéité de ses résolutions, la liberté de ses actes ; on veut briser par une pression violente le ressort divin de ce pouvoir qui perd tout son prestige dès que les peuples s'aperçoivent qu'il n'est plus qu'un instrument dans les mains des factions.

Des émissaires, arrivés parmi nous depuis quelques jours, travaillaient avec un ardeur fanatique à soulever l'opinion contre le sentiment attribué au Pape touchant une déclaration de guerre à l'Autriche. C'était le thème de tous les discours dans les cercles, dans les cafés, sur les places publiques. L'agitation des esprits était déjà vivement excitée, lorsque le 29 avril, le Saint-Père, dans un consistoire

secret, protesta hautement qu'en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ auteur de la paix, et comme Père commun de tous les fidèles, il ne saurait se résoudre à déclarer la guerre à aucun peuple. Cette Allocution fut bientôt connue dans Rome. Aussitôt les groupes animés se formèrent de tous côtés : les chefs du mouvement se répandirent dans les cercles ; des adresses furent signées. Le ministère en masse donna sa démission. Le reste de la soirée se passa dans une extrême agitation, et cependant sans désordre. Le lendemain, dimanche, le Saint-Père chargea le duc de Signago, chef d'état major de la garde civique, de former un nouveau cabinet. Les cercles proposaient de maintenir au pouvoir la plupart des membres de l'ancien ministère, et réclamaient seulement l'exclusion des deux cardinaux qui en faisaient partie, le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, et le cardinal Vizzardielli, ministre de l'instruction publique. On demandait à leur place le comte Mamiani et le professeur Orioli. Cette combinaison ne put pas se réaliser : le duc de Signago fut dans l'impossibilité de composer un ministère. L'ancien cabinet dut continuer ses fonctions. Voici la note officielle publiée à ce sujet dans la Gazette d'hier ; je vous la transcris ici, parce qu'il est possible qu'au milieu du désordre où nous nous trouvons, ce journal ne vous parvienne pas exactement :

Le ministère, dans la soirée du 29 avril, a déposé sa démission au pied du trône de Sa Sainteté.

Le Saint-Père a accepté cette démission et a donné des ordres pour la formation d'un nouveau ministère. Mais comme jusqu'à présent ces démarches n'ont point réussi, Sa Sainteté a signifié aux ministres démissionnaires sa volonté qu'ils restent à leur poste, les autorisant à continuer pleinement l'exercice de leurs attributions.

Le substitut du ministre de l'intérieur, qui avait lui aussi donné sa démission, reste dans ses fonctions avec le ministère. Le ministère et son président, unanimes aujourd'hui comme par le passé sur toutes les questions, s'occupent avec un esprit italien de toutes les mesures que, dans l'état présent des choses, leur conscience juge nécessaires et utiles au bien de l'État et de la cause italienne.

Cette note n'a nullement calmé les esprits. L'agitation n'a fait au contraire que s'accroître dans la journée de lundi. Des actes coupables ont jeté un moment la consternation dans Rome. Le domicile de deux cardinaux a été violé. Des hommes du parti exalté ont envahi le palais du cardinal Bernetti pour s'emparer de ses papiers. Le prince Rospiogiosi, commandant supérieur de la garde civique, est courageusement accouru pour arrêter ces criminels excès. Le cardinal Della Genga était également menacé de quelque insulte par ces hommes égarés. Le Pape aussitôt l'a envoyé prendre dans une de ses voitures et lui a donné l'hospitalité de son propre palais du Quirinal. D'autres scènes de désordre ont eu lieu à la poste. On a enlevé la correspondance de plusieurs cardinaux et on l'a portée au Capitole pour y être ouverte. Mais le sénateur a noblement rappelé le peuple à son devoir : il a maintenu l'inviolable secret de cette correspondance, et toutes les lettres, sans qu'aucun cachet ait été brisé, confiées au ministre des finances, prince Simonetti, ont été par ses soins remises à leur adresse.

Le soir, vers l'heure de l' Ave Maria, on a affiché sur les murs de Rome une proclamation, par laquelle le Saint-Père explique le langage de son Allocution au consistoire. Cette proclamation a produit un heureux effet sur la population romaine, prompt à se laisser entraîner, mais toujours prête, j'aime à le dire pour son honneur, à écouter la voix d'un Pontife qu'elle aime et qu'elle vénère profondément. Aujourd'hui, un appel plus solennel vient d'être fait aux sentiments religieux des habitants de Rome. Pie IX, comme chef suprême de l'Église, dénonce aux perturbateurs ses peines canoniques contre ceux qui se rendraient coupables de quelques violences envers les personnes revêtues d'un caractère sacré. La foi de ce peuple qu'on égare est trop sincère et trop vive, pour que le langage de Pie IX ne le ramène pas dans les voies de la justice et de l'ordre.

On but le rappel. Je ne puis que concevoir de bonnes espérances de cette convocation de la garde civique, car elle est animée d'un excellent esprit. Espérons...

Rome, 3 mai 1848.

Hier le bruit des tambours battant la générale a interrompu ma lettre. La garde civique, convoquée par mesure de précaution au milieu des alarmes de la crise qui se prolonge, a répondu à l'appel fait à son patriotisme avec un admirable empressement. Elle s'est réunie par bataillons sur les points principaux de la ville, sans avoir besoin d'autre démonstration pour maintenir partout la tranquillité publique. Elle est ainsi restée sous les armes jusqu'à sept heures du soir. L'ordre n'étant point troublé, ce déploiement extraordinaire de la force publique devenait inutile : la garde civique a pu se retirer. La soirée comme la nuit ont été calmes. Aucune agitation ne se manifestait dans la rue ; mais au sein du ministère les esprits étaient toujours inquiets et fort animés. A la suite de ces délibérations nocturnes, les ministres déjà démissionnaires, que la volonté de Pie IX avait maintenus provisoirement à la tête des affaires, ont supplié une seconde fois le Pape d'accepter leur démission. Pie IX leur a permis de se retirer : dans la nuit même quelques-uns d'entre eux sont partis pour la campagne. Ce matin le comte Mamiani a été chargé par Sa Sainteté de former un nouveau cabinet. Nous attendons le résultat de ces négociations. Il est question du prince Doria pour le ministère de la guerre ; c'est le seul nom qui soit jusqu'ici mis en avant. La douleur que ces tristes événements causent à Pie IX est navrante, mais elle n'ébranle pas son courage et n'altère en rien la divine sérénité de son âme. Je vous envoie la proclamation qui a été affichée hier par ses ordres. Le monde catholique y retrouvera avec bonheur cette pieuse fermeté et cette affectueuse tendresse de cœur qui forment le double caractère de sa noble nature. Oh ! que les Romains seraient aveugles et coupables, s'ils contrastaient plus long-temps l'amo d'un tel Père et d'un tel souverain !... On dirait qu'elle est frappée de stupeur.

PROCLAMATION.

PIE IX Pape, Lorsque Dieu, par un admirable dessein, Nous appela à

succéder, malgré notre indignité, à tant de Souverains Pontifes, illustres par leur sainteté, leur science, leur sagesse et leurs autres vertus, Nous nous fîmes aussitôt l'importance, immense poids et les très-graves difficultés de la grande charge qu'il Nous confiait ; et élevant vers lui les regards de notre âme, Nous le dirons tout haut, découragé et accablé, Nous le supplîmes de Nous assister par une abondance extraordinaire de lumières et de grâces de tout sorte. Nous n'ignorions pas la position, pour tous les rapports difficile, dans laquelle Nous nous trouvions, et qui nous a fait croire à un véritable miracle du Seigneur, si, dans les premiers mois de notre Pontificat, Nous n'avons pas succombé à la seule pensée de tout de maux qui Nous semblaient devoir user sensiblement notre vie. Ce ne fut pas assez, pour calmer nos appréhensions, de toutes les démonstrations d'amour que Nous prodiguâmes à un peuple que Nous avions toute raison de croire affectionné à son propre Père et Souverain ; et c'est pourquoi Nous nous mîmes avec une plus grande ardeur à implorer le secours de Dieu par l'intercession de sa très-sainte Mère, des saints Apôtres protecteurs de Rome et des autres bienheureux habitants du ciel. Dans ces dispositions, Nous examinâmes la droiture de nos intentions, et ensuite après avoir prié conseil de quelques personnes, souvent de tous nos frères les cardinaux, Nous primes toutes les mesures relatives à l'organisation de l'État qui ont été successivement appliquées jusqu'ici. Elles furent accueillies avec une joie, avec des applaudissements que tout le monde connaît et qui furent une large récompense pour notre cœur.

Cependant survenant en Italie et dans presque toute l'Europe ces grands événements qui, ayant enflammé tous les esprits, firent concevoir le projet de faire de l'Italie une nation plus unie et plus compacte pour l'élever au niveau des puissances de premier ordre. Ce sentiment fit insurger une partie de l'Italie impatiente de s'affranchir. Les peuples coururent aux armes, et c'est encore par les armes que la lutte se poursuit entre les combattants. Il ne fut mis aucun obstacle à l'élan d'une partie de nos sujets qui se formèrent spontanément en corps de milice. Organisés et commandés par des chefs, ils regagnèrent l'ordre de s'arrêter aux frontières de l'État. Ces instructions étaient conformes aux explications que Nous donnâmes aux représentants des nations étrangères, ainsi qu'aux vives exhortations que Nous adressâmes à ceux de ces militaires qui demandèrent à Nous être présentés avant leur départ. Personne n'ignore les paroles que nous avons prononcées dans notre dernière Allocution, à savoir, que nous sommes tout-à-fait éloigné de déclarer la guerre, mais qu'en même temps Nous sommes incapable d'entretenir l'ardeur de cette partie de nos sujets qui est animée du même esprit de nationalité que les autres Italiens. Et ici Nous ne voulons pas nous laisser ignorer que dans cette conjoncture Nous n'avons pas oublié les sollicitudes du Père et du Souverain : Nous avons eu soin de pourvoir, par les moyens que Nous avons jugés les plus efficaces, à la plus grande sûreté possible de ceux de nos sujets qui, sans notre volonté, se trouvaient déjà exposés aux vicissitudes de la guerre. Les paroles de l'Allocution que Nous venons de rappeler, ont produit une commotion, qui menaçait d'éclater en actes de violence et qui, ne respectant pas même les personnes, foulait aux pieds toute espèce de droits, (grand Dieu ! notre cœur se gèle à cette pensée) de ronge les rues de la capitale du monde catholique du sang de vénérables personnages, victimes innocentes désignées à la fureur insensée de quelques malheureux, qui ne veulent plus entendre la voix de la raison... Et ce sera là la récompense que devrait attendre un Souverain Pontife pour les témoignages d'amour si multipliés qu'il a donnés à son peuple ! O mon peuple, que t'ai-je fait ! Peuple meus, quid feci tibi ? Les malheureux ! ils ne s'aperçoivent pas qu'outre l'énorme crime dont ils se souillent, et le scandale incalculable qu'ils donneraient au monde, ils ne forment que déshonorer la cause qu'ils prétendent soutenir, en remplissant Rome, l'État et l'Italie tout entière d'une suite infinie de malheurs ! Et dans un cas pareil (que Dieu en éloigne la possibilité !) saurait-elle rester oisive dans nos mains, la puissance spirituelle que Dieu nous a donnée ? Que tous le sachent bien une fois, que Nous sentons la grandeur de notre dignité et la force de notre pouvoir.

Seigneur, sauvez notre ville de Rome de tant de malheurs. Éclairés ceux qui ne veulent pas écouter la voix de votre Vicaire, ramenez-les tous à de plus sages pensées, afin que soumis à Celui qui les gouverne, ils passent des jours moins malheureux dans l'exercice des devoirs de bons chrétiens, sans lesquels devoirs on ne peut être ni bons sujets, ni bons citoyens.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, 1er mai 1848, la seconde année de notre Pontificat.

PIE IX, Pape.

La Gazette de Rome du 4 mai donne officiellement la composition du nouveau ministère et des lettres du 5, arrivées à Paris, disent que ce jour-là, dans la matinée, la ville était calme. On annonçait pour le soir une manifestation de la garde civique en l'honneur de Pie IX, à l'occasion de sa fête : le 5 mai, comme on sait, est le jour de saint Pie V. Ces lettres déclarent donc les bruits sinistres répandus à Marseille et la lettre écrite de Nice, d'après laquelle la combinaison Mamiani n'avait pu aboutir. On n'a, du reste, aucun détail certain sur les conditions auxquelles les nouveaux ministres ont pris le pouvoir. Le lecteur remarquera seulement que la présidence du conseil demeure au cardinal Ciacchi (le seul ecclésiastique qui soit parmi les nouveaux ministres), ce qui a conduit à Ferrare à rendre populaire. Les affaires ecclésiastiques demeurent confiées au président du conseil, mais les affaires étrangères séculières forment un ministère à part, confié à un laïque. Il paraît que l'attitude du peuple, qui commençait à s'échauffer pour Pie IX, n'a pas peu contribué à faciliter l'arrangement. Les volontaires romains seraient désormais considérés comme soldats de Charles-Albert ; mais Pie IX n'a voulu consentir à rien qu'on n'ait pris, de près ou de loin, comme une rétractation de l'Allocution du 29 avril et du motu proprio du 1er mai. Cependant on n'est pas encore pleinement rassuré à Rome : on comprend quelle épouvante a dû jeter dans les esprits tout ce qui vient de se passer. Nous ne sommes donc pas étonnés de lire ce qui suit dans la Voix de la Vérité :